

EE-IRM844
Droit du numérique

Système d'évaluation

CC

Crédits

1 ECTS

Liste des compétences visées : CG7, CG8, CS8.

Mots clés : droit d'auteur, protection des données, contrefaçon.

Objectifs de l'enseignement : A l'issue de ce cours, l'élève ingénieur connaîtra quels sont les droits d'auteur d'un employé sur une oeuvre créée dans le cadre de sa mission. De plus, il connaîtra comment protéger ses droits sur un logiciel ou sur un site web et s'il pour télécharger librement une oeuvre en ligne au titre de la copie privée.

Contenu de l'enseignement :

1. Leçon 1 : Les contenus protégés
 - (a) Section 1 : Les droits sur les oeuvres littéraires et artistiques
 - (b) Section 2 : La protection des données, des bases de données et des logiciels
 - (c) Section 3 : Sites web et noms de domaines
 - (d) Section 4 : Les droits à titre personnel
2. Leçon 2 : La lutte contre la contrefaçon
 - (a) Section 1 : Les procédures de prévention et de résolution des litiges
 - (b) Section 2 : La répression de la contrefaçon numérique des oeuvres
 - (c) Section 3 : Mesures techniques et obligations légales
3. Leçon 3 : Les contenus librement utilisables
 - (a) Section 1 : Les exceptions au droit d'auteur
 - (b) Section 2 : Les limites au droit d'auteur
 - (c) Section 3 : Les contenus libres
 - (d) Section 4 : Les données publiques